



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5338

Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour 2020 dans le cadre de la 2ème édition de l'appel à projets « initiatives étudiantes » - 1ère phase

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5338 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES ET/OU DEDIEES A LA VIE ETUDIANTE POUR L'ORGANISATION DE LEURS PROJETS ET EVENEMENTS POUR 2020 DANS LE CADRE DE LA 2EME EDITION DE L'APPEL A PROJETS « INITIATIVES ETUDIANTES » - 1ERE PHASE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Fort de plus 155 000 étudiants, la Métropole lyonnaise s'est dotée en 2010 d'un schéma de développement universitaire ambitieux, élaboré en étroite collaboration avec l'Université de Lyon, qui réunit les 19 principaux établissements d'enseignement supérieur de notre territoire.

Le renforcement de la qualité de l'accueil des étudiants constitue un point essentiel de ce schéma. En effet, plus d'un lyonnais sur dix est désormais un étudiant. Nous favorisons la vie des étudiants à travers des actions d'accueil, d'intégration sociale et culturelle à la Maison des Étudiants.

Cet équipement de la Ville de Lyon et du Grand Lyon Métropole est dédié aux étudiants de toutes les formations supérieures de la métropole. Ces derniers peuvent développer leurs projets et bénéficier de tous les dispositifs qui leur sont dédiés : le site web lyoncampus.com, le Pass Culture, la Nuit des Étudiants du Monde. Toute l'année, cet espace accueille en résidence, sur un espace en co-working, plus de quatre-vingt associations étudiantes, et leur permet de développer leurs projets.

Le site étudiant lyoncampus.com, d'actualité et d'infos pratiques, donne aux étudiants toutes les clés de la cité : actualités, guide, services.

Nos actions s'articulent avec celles des associations étudiantes et des universités qui proposent tout au long de l'année des activités culturelles, citoyennes, solidaires et internationales.

Ainsi, dans le cadre de notre politique de soutien à l'animation de la vie étudiante, je vous propose de renforcer la visibilité des actions de la Ville de Lyon et de la Métropole à travers la réédition du lancement d'un appel à projet destiné à valoriser les initiatives étudiantes et à soutenir les actions qui favorisent leur développement.

I - Les objectifs poursuivis par la Ville de Lyon :

La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont créé un service commun, le 1^{er} janvier 2016, ceci afin de conduire une stratégie complète et intégrée dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. Parmi les missions de ce service, le soutien des associations et des initiatives étudiantes, constitue un enjeu fort d'intégration et de professionnalisation des étudiants dans la cité.

Dans ce contexte, par délibération n°2019/4992 du Conseil Municipal du 23 septembre 2019, la Ville de Lyon, a lancé pour la deuxième fois une procédure commune avec la Métropole de Lyon, d'appel à projets, pour soutenir les initiatives étudiantes et les actions

qui favorisent leur développement : « Initiatives Étudiantes ». L'attribution et le financement de ces initiatives restent de la seule compétence de chacune des instances délibératives des deux collectivités, au regard de leurs compétences propres.

II - Appel à projets « Initiatives étudiantes » : les objectifs de la collectivité, les thématiques, les porteurs des projets et modalités de fonctionnement

La première édition de l'appel à projets s'est déroulée en deux phases, avec les objectifs suivants :

- Accompagner le développement d'initiatives associatives étudiantes ou d'actions associatives qui les soutiennent, en tant qu'elles contribuent à la vie de la cité.
- Révéler les projets qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement du territoire à l'international,
- Stimuler l'engagement des jeunes dans les problématiques sociétales pour qu'ils acquièrent des valeurs citoyennes,
- Valoriser les actions qui favorisent l'expérimentation et l'innovation, pour une bonne intégration sociale et économique.

Les projets et initiatives d'intérêt pour la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon portent sur les quatre thématiques suivantes :

- Le développement des pratiques et des événements artistiques culturels ou sportifs
- l'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, développement durable, lutte contre toutes les formes de discriminations
- Le rayonnement et l'attractivité internationale
- La professionnalisation, l'insertion économique

Les porteurs de projets et les modalités de fonctionnement sont :

- L'appel à projet est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour objet l'accompagnement des étudiants.
- Les associations doivent être implantées sur le territoire de Lyon et de la Métropole et/ou avoir une antenne locale si elles sont nationales.
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt général et/ou à l'intérêt local.
- Les projets doivent être ouverts au plus grand nombre d'étudiants et au grand public.
- Les projets doivent développer des actions d'accueil et d'intégration des étudiants sur le territoire.
- Les projets doivent permettre le développement des compétences, l'esprit d'entreprendre, la créativité et l'innovation.
- les projets retenus pourront être subventionnés, soit par la Ville de Lyon, soit par la Métropole de Lyon.
- le montant total de la subvention accordée sera plafonné à 50% du montant du budget prévisionnel.

III - Subventions attribuées lors du 1^{er} appel à projets 2019 :

Par délibération n°2019/4546 du Conseil du 25 mars 2019 et n°2019/4992 du Conseil du 23 septembre 2019, la Ville de Lyon a soutenu 15 associations étudiantes pour un montant total de 14 000 €. Ces associations ont organisé leurs événements et réalisé leurs projets dans les domaines suivants :

6 dossiers sur le développement des pratiques et des événements artistiques culturels ou sportifs :

«Lezart Gaco », « Les 24h de l'INSA », « Le Décanté », « Club INSA Athlétisme », ENSAL BDE Archi, Un Doua de Jazz

3 dossiers sur l'engagement au service de la société :

«Enactus-Le Tissu Solidaire », «ADPH-Droit et Philosophie», «On The Green Road»,

3 dossiers sur le rayonnement et l'attractivité internationale :

« Lyon Mun», Union des Etudiants Vietnamiens de Lyon, Orient Express

3 dossiers sur la professionnalisation et l'insertion économique :

ALOES-EP, «Studio 25 », «Best Lyon»

IV - Dossiers retenus lors de la première phase de l'appel à projets 2020 et propositions de financement :

La première phase de l'appel à projets « initiatives étudiantes » a eu lieu du 1^{er} septembre au 15 octobre 2019.

Sur 31 dossiers reçus, 17 dossiers ont été retenus, dont 8 pour la Ville de Lyon, dans les champs thématiques suivants :

1 - Développement des pratiques et des événements artistiques culturels ou sportifs :

- Association Bureau des Élèves de l'INSA Lyon

Cette association a pour objectif d'organiser la 13^{ème} édition du Raid INSA Lyon, événement sportif itinérant ouvert à tous, et la création d'équipes mixtes de quatre personnes avec des étudiants, ingénieurs et professionnels. Il s'agit d'une épreuve sportive sur 3 jours en Auvergne en avril 2020. Environ 200 participants s'affronteront dans diverses épreuves : VTT, trail, course d'orientation, escalade, canoë, biathlon.

Cette 13^{ème} édition sera basée sur un modèle de sérieux et de qualité dans les domaines de la sécurité, de l'environnement, des activités sportives et de la communication.

Le « Raid INSA » est précédé par un prologue, ouvert à tous « le Raid Dingue », 10^{ème} édition qui aura lieu le 23 février 2020. Une centaine de participants partiront du parc de la Feyssine, pour aller jusqu'au parc de Miribel-Jonage et finir par un sprint final jusqu'à l'hôtel de Ville de Villeurbanne.

Cet événement s'intègre sur le territoire de la Métropole de Lyon à destination de ses étudiants. Il met en avant les valeurs du sport et de l'ouverture au handicap avec le Handi-Raid.

En 2019, l'association a reçu une subvention de 1 000 € de la Métropole de Lyon

Devant l'intérêt sportif et sociétal de ce Raid Dingue, je vous propose d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association Bureau des Élèves de l'INSA Lyon.

- Association Lézart GACO :

En 2019, l'association est en résidence à la Maison des Etudiants de la Métropole.

L'association a été créée il y a plus de 10 ans par les étudiants de l'IUT Gaco Arts. Elle a pour but de promouvoir les talents artistiques des étudiants. Elle organise chaque année plusieurs événements, dont le « Festival Arlezia » et le spectacle « À Table », un nouvel événement, accessibles à tous.

- Festival Arlezia : À travers ce festival urbain et pluridisciplinaire, elle souhaite sensibiliser les étudiants et le grand public à la jeune création, les professionnaliser grâce à de nombreux partenaires et pratiques artistiques. Expositions, spectacles de danse, de théâtre, de musique et soirées cinéma vont se produire dans une dizaine de lieux urbains et universitaires du 13 au 21 mars 2020. Le festival est ouvert à tous, avec la quasi gratuité de l'ensemble des événements. Il va permettre aussi aux étudiants organisateurs de se professionnaliser, à travers cette expérience riche et unique.
- Spectacle « A table » : Il s'agit d'un pétillant spectacle visuel et musical, auquel s'ajoutent le goût, le tactile et l'odorat. En effet, les artistes jouent, dansent ou jonglent, mais ils cuisinent aussi devant les spectateurs en partageant odeurs et saveurs, dans un décor de cuisine d'étudiant. Les ingrédients de la recette se composent de jonglerie, danse, magie, Beat Box, contorsion, comédie. Le show se fait en amont et en aval du spectacle, avec une démarche éco-responsable et l'accès à des publics inattendus (EPAD, MJC...)

En 2019, l'association a reçu une subvention de 2 000 € de la Ville de Lyon.

Devant l'intérêt à la fois urbain, culturel et sociétal de ces projets étudiants ouverts à tous, je vous propose d'accorder une subvention de 2 000 € à l'association « Lezart Gaco », 1 500 € pour le projet Arlezia et 500 € pour le projet A Table.

- Association « Club INSA Athlétisme »

L'association « Club INSA Athlétisme » organise la 26^{ème} édition du « CROSS de l'INSA », en avril 2020, sur le campus de Lyon Tech la Doua, à Villeurbanne. Le Cross est ouvert à tous, et la communication est faite auprès des joggeurs et coureurs dans les parcs, notamment de la Tête d'Or et de la Feysine.

Par ailleurs, cette épreuve sportive voit s'affronter des lycéens et des étudiants issus des universités et grandes écoles, dans des classements inter-universités et inter-lycées, de toute la Métropole.

Trois courses sont prévues avec 3 parcours : Un parcours de 2 kilomètres folklorique et déguisé, « la Color Run », et 2 parcours de performance de 6,5 kilomètres et 10 kilomètres. Collégiens et lycéens pourront aussi s'affronter sur deux courses longues lors du challenge inter-écoles.

Plus de 40 bénévoles permettront de garantir le bon déroulement et la sécurité de l'événement. Les points forts du Cross 2020 seront les animations pendant les épreuves sportives, et le village du Cross avec d'autres associations et des conseils pour les équipements sportifs. Une nouveauté est proposée avec la nuit de l'athlétisme.

Enfin, comme chaque année, la remise des prix sera ponctuée d'animations présentées par les associations étudiantes, musique, théâtre et jongleurs, des spectacles accessibles à tous gratuitement.

En 2019, l'association a reçu une subvention de 400 € de la Ville de Lyon.

Devant l'intérêt sportif inter universitaire de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de 400 € à l'association « Club INSA Athlétisme ».

2) *L'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, développement durable, lutte contre toutes formes de discrimination*

- Association « Les Médiations Philosophiques »

Cette association a pour but de promouvoir la pratique de la philosophie, hors des cadres académiques, ainsi que l'exercice de l'esprit critique. L'association organise à cet effet des événements gratuits et ouverts à tous, à partir de différents supports (le cinéma, le théâtre), un Festival de philosophie et une revue « le Médiaphi ».

Deux projets sont prévus en 2020 :

- L'organisation d'une rencontre autour de la bioéthique entre juristes, philosophes, professionnels du monde médical et élus politiques autour de la question de la fin de vie. Il s'agit de constituer un débat dans lequel le public pourra intervenir et interagir avec les intervenants. Cet événement gratuit et ouvert à tous serait suivi de l'enregistrement d'une émission de radio au sein de la faculté de philosophie.
- L'organisation de projections de « Philociné », à savoir la projection d'un film et l'intervention d'une personne invitée afin de créer une discussion entre le public et l'intervenant. Ces projections gratuites ont lieu environ une fois par mois.

Devant l'intérêt de soutenir ces projets citoyens et solidaires, je vous propose d'accorder une subvention de 100 € à l'association « Les Médiations Philosophiques ».

3) *La professionnalisation, l'insertion économique :*

- Association « Improse toi » : Il s'agit d'une association inter-facultés de l'université Lyon 3, ouverte à tous les étudiants lyonnais. Elle a pour objectif d'organiser des ateliers d'improvisation, des exercices de théâtre, des prises de parole et des débats. Ces ateliers sont animés par des intervenants professionnels, dont des comédiens et coaches en communication.

Quatre ateliers par semaine sont ainsi proposés à la Manufacture des Tabacs à une quinzaine d'étudiants par atelier, avec 2 approches complémentaires : une approche artistique avec une initialisation au théâtre d'improvisation, et une approche plus portée sur la rhétorique et l'élocution. Ces ateliers originaux et progressifs ont pour objectif ultime de mieux appréhender la prise de parole en public et de développer la confiance en soi sur scène afin d'avoir une aisance plus grande dans la vie de tous les jours et dans des situations de prises de parole.

Devant l'intérêt professionnel et personnel de ces ateliers, je vous propose d'accorder une subvention de 200 € à l'association « Improse-toi ».

- Association RVTL « Révolte-Toi Lyon »

Cette association a pour objectif de former les étudiants à l'éloquence et à la rhétorique. Cette formation se déroule tout au long de l'année, deux fois par semaine à l'université Lyon 3, avec un total de 46 formations sur l'année universitaire.

L'objectif est d'inculquer aux participants de ces formations, une aisance dans le domaine de la prise de parole en public, de l'éloquence et de la rhétorique. Elle est ouverte aux étudiants en droit qui se destinent à la profession d'avocat, mais aussi à tous les étudiants qui souhaitent acquérir une certaine aisance orale, ce qui les aidera dans leur vie professionnelle

L'association fait partie de la Fédération Francophone de Débat (FFD) qui dispense elle-même des jours de formation sur les thèmes en question.

Devant l'intérêt professionnel de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de 265 € à l'association RVTL « Révolte-Toi Lyon ».

- Association Prose

Cette association a pour but d'organiser des événements qui réunissent un public autour de représentations pluridisciplinaires d'artistes locaux émergents, dans des lieux alternatifs. L'objectif est de promouvoir différentes formules artistiques (arts visuels, musique, spectacle vivant) afin qu'elles s'entremêlent pour former une cohésion bouleversante et poétique dans des lieux atypiques.

Ainsi, le projet en Faubourg#2 correspond à la transversalité souhaitée, tant par la mixité des arts et des styles, que des réseaux étudiants et des générations impliqués. Il permet de toucher différents publics : familial grâce aux ateliers proposés, étudiants et jeunes grâce à un contenu actuel et attractif.

L'objectif premier est de placer l'étudiant au cœur du dispositif pour qu'il se professionnalise et puisse s'insérer dans le monde du spectacle vivant à la suite de leurs études. Du directeur artistique, au chargé de communication en passant par l'administrateur, chaque étudiant de « Prose » se voit développer et mettre à profit les apprentissages de sa formation.

Devant l'intérêt culturel et professionnel de ces projets, je vous propose d'accorder une subvention de 1 500 € à l'association Prose.

Oùï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Dans le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes 2019 – 2^{ème} phase, les subventions suivantes sont allouées aux associations suivantes ci-après :
 - **Bureau des Élèves de l'INSA Lyon** pour le Raid Dingue : 1 000 €
 - **Lézart Gaco** pour son festival Arlézia et le spectacle « A Table » : 2 000 €
 - **Club INSA Athlétisme** pour le CROSS de l'INSA : 400 €
 - **Les Médiations Philosophiques** pour ses rencontres autour de la question de fin de vie et pour ses projections de « Philociné » : 100 €
 - **Improse Toi** pour ses ateliers d'improvisation : 200 €
 - **RVTL « Révolte-Toi Lyon »** pour ses formations de rhétorique, d'éloquence : 265 €
 - **Prose** pour l'organisation d'événements artistiques professionnalisant : 1 500 €

- 2- La dépense en résultant, soit 5 465 €(cinq mille quatre cent soixante-cinq euros) sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, service Université Recherche, code 30020, programme UNIVRECHAC, opération VALOSUBV, enveloppe 2020_00005, fonction 23, ligne de crédit 45099, nature comptable 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL